

AVIS

CONCERNANT LA LIQUIDATION D'ENTREPRISES FRANÇAISES

Avec l'approbation de Son Exc. M. le Gouverneur général en Belgique et conformément aux arrêtés des 29 août 1916 et 15 avril 1917, concernant la liquidation d'entreprises ennemies (Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé, n^o 253 du 13 septembre 1916 et 335 du 19 avril 1917), j'ai ordonné la liquidation des biens se trouvant en Belgique, de la maison française Marius Bonnard, domicile et usine à Sint-Jans-Molenbeek, rue de Rosne, 16.

M. J. Welker, à Brussel, rue des Fripiers, 24, a été nommé liquidateur. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au liquidateur.

Brussel, le 10 septembre 1918.

DER CHEF DER ABTEILUNG FÜR HANDEL UND GEWERBE
BEI DEM GENERALGOVERNEUR IN BELGIEN,
Freiherr VON WELSER

AVIS

Par arrêté du 31 août 1918 de M. le Gouverneur général en Belgique, les fonctionnaires des postes belges désignés ci-dessous ont été promus, dans la région administrative wallonne, aux grades suivants :

Percepteurs de 2^{me} classe : MM. Dubois, A.-J.-O., à Bouffioulx; Lheureux, J.-M.-V., à Couillet; Barbier, L.-J., à Farciennes; Sainmain, E., à Morlanwelz; Dartoit, G.-D.-J., à Ransart. Percepteur

de 3^me classe : Scarcez, G.-A.-T.-A.-J.-G., à Fayt-les-Seneffe. Percepteur de 1^re classe : MM. Zabeau, A.-V., à Gilly 1; Soille, Z.-J.-B., à Gosselies.

Brussel, le 10 septembre 1918.

DER PRÄSIDENT DER KAISERLICH DEUTSCHEN POST-
UND TELEGRAPHENVERWALTUNG IN BELGIEN,
RONGE.



UN SOUVENIR HISTORIQUE

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE**

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 15 Août au 18 Septembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*

Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

34^e VOLUME



34^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXELLES-BRUXELLES